



INFO

L'Oph de la CACM change de régime comptable

À LA UNE

3^{ème} trimestre 2020



Actualités :

Changement de régime comptable pour l'OPH

■ Retour sur l'atelier masques

Rappels :

Enquête « Ressources »

Assurance logement :
une obligation

ACTUALITÉS

- **L'OPH DE LA CACM CHANGE DE RÉGIME COMPTABLE LE 1^{ER} JANVIER 2021**



CREDITS PHOTO : FREEPICKS

Quels changements ?



QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?

A partir du 1er janvier 2021, plus de Trésor Public !

Vous devrez vous rendre à la CAISSE D'ÉPARGNE :

- **Castres Lameilhé :**
Centre Commerciale Lameilhé
81 100 CASTRES
- **Castres les Lices :**
35, Boulevard Maréchal Foch
81 100 CASTRES
- **Castres Carnot :**
9, Place Carnot
81 100 CASTRES



QUELS AVANTAGES ?

Pour vous, c'est plus simple, 1 seul interlocuteur, c'est donc :

- une meilleure **lisibilité**,
- Plus de **transparence**,
- Une meilleure **réactivité**.

La période de ce changement va se faire durant ce dernier trimestre 2020.



N' OUBLIEZ PAS !

Pour effectuer au mieux cette passation, **aucun paiement ne sera possible du 18 décembre 2020 au 4 janvier 2021.**

• DIFFÉRENTS MODES DE RÉGLEMENTS

1

LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE : facile, l'esprit tranquille et le paiement dans les délais !

- **Gratuit, pratique et sûr**
- **Quatre dates vous sont proposées : 3, 7, 10 et 15**
- **Pas d'enveloppe, pas de timbre, pas de temps... plus besoin de se soucier de la date, de se déplacer...**

- **Le montant du loyer est prélevé sur votre compte à la date choisie.**

Rien à faire ou presque :

- **La première fois, retournez à l'OPH le formulaire de demande et d'autorisation de prélèvement avec un RIB**
- **Tous les mois, veuillez à ce que votre compte soit suffisamment approvisionné à la date de prélèvement**

Remplissez le formulaire de prélèvement disponible sur www.oph-castres.fr, ou demandez-le au siège de l'OPH

Vous avez déjà choisi le prélèvement, ne changez rien !

2

LE CHEQUE, LE MODE HABITUEL :

De moins en moins utilisé,
il ne faut rien oublier

- *Etablissez votre chèque du montant du loyer à l'ordre OPH CACM*
- *Glissez-le dans une enveloppe avec votre talon d'encaissement qui indique votre numéro de locataire.*
- *Affranchissez et postez. L'adresse figure sur le talon : **OPH CACM 28, bis rue d'empare - 81 100 CASTRES***
Ou venez le déposer à la boîte aux lettres du siège

TOUS LES MOIS, DES RECEPTION DE L'AVIS DE PAIEMENT :

- *Préparez et envoyez votre règlement*
- *Veillez à ce que votre compte soit suffisamment approvisionné pour éviter le rejet du chèque*



3

LE PAIEMENT EN LIGNE PAR CARTE BANCAIRE :

A tout moment
de la journée

- *En toute sécurité par internet*
*Connectez-vous à votre espace locataire sur www.oph-castres.fr, rubrique **Espace locataire en ligne** et suivez les instructions. Si vous ne disposez pas de l'accès à votre compte locataire, vous pouvez faire la demande de vos codes d'accès auprès de l'OPH.*

TOUS LES MOIS, DES RECEPTION DE L'AVIS DE PAIEMENT :

- *Connectez-vous pour régler les sommes dues*



4

LE PAIEMENT EN ESPECES : Une pratique encore utilisée

- *Déplacez-vous dans les agences de la Caisse d'épargne du mardi au samedi :*
 - *Castres Lameilhé :*
Centre Commerciale Lameilhé - 81 100 CASTRES
 - *Castres les Lices :*
35, Boulevard Maréchal Foch - 81 100 CASTRES
 - *Castres Carnot :*
9, Place Carnot - 81 100 CASTRES

*Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30*

Et le samedi de 8h30 à 12h15.



• A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2021,

Les lieux de paiement qu'il faut retenir :

- Chèques sont à envoyer à l'OPH CACM ou à déposer en boîte aux lettres au siège (28, bis rue d'empare - 81 100 CASTRES) + la boîte aux lettres des agences
- En espèces, uniquement dans les agences de la Caisse d'épargne.

• RETOUR SUR L'ATELIER MASQUES

Du 6 juillet au 20 août 2020, se sont déroulés des ateliers coutures gratuits à Bisséous et à Laden/ Petit-train.

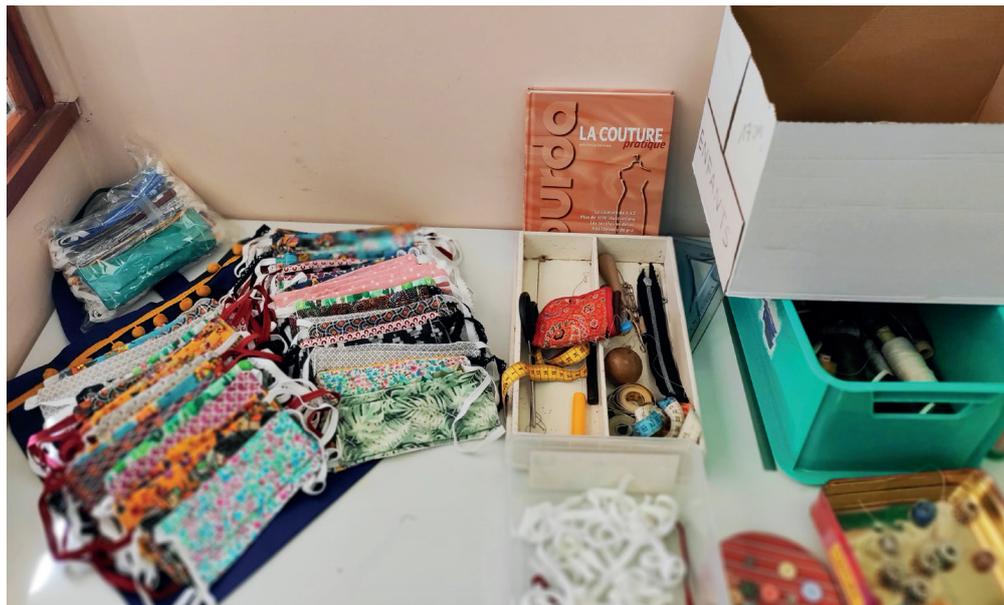
Une vingtaine de personnes de toute génération ont participé à ces ateliers qui ont permis la fabrication de 280 masques.

150 masques ont été remis à l'Office partenaire de cette action, autour d'un goûter de clôture le 20 août dernier.

Ils sont remis avec une petite note explicative à chaque nouveau locataire afin de valoriser ce travail.

Les enjeux de cette action citoyenne ont été très bien perçus par les participants.

CREDITS PHOTO : FREEPICKS



■ RAPPEL

• ENQUETE « RESSOURCES »

Une enquête intitulée « Enquête Ressources et la situation des locataires » a été adressée aux personnes qui sont domiciliés en dehors des quartiers prioritaires de la ville (QPV). Elle détermine si un locataire dépasse les plafonds de ressources HLM de plus de 20% et doit donc s'acquitter d'un Supplément de Loyer de Solidarité (SLS).

La date limite de réponse est le 30 novembre 2020.

Attention !

Si vous ne répondez pas à cette enquête, un supplément de Loyer de Solidarité vous sera appliqué dès janvier 2021.

Si vous avez des difficultés pour remplir ce questionnaire ou pour toute question, **n'hésitez pas à contacter votre agence ou le siège de l'Office au 05 63 62 61 00.**

• ASSURANCE LOGEMENT : UNE OBLIGATION

La souscription d'un contrat d'assurance habitation est obligatoire dès l'entrée dans les lieux mais également tout au long de la période de location.

Attention, le défaut d'assurance est une clause résolutoire du bail qui peut conduire à la résiliation du contrat de location.

Au-delà de l'aspect légal et contractuel, il est dans l'intérêt personnel de chaque locataire de protéger sa famille et ses biens en cas de sinistres (incendie, dégât des eaux, explosion, vol,...) et de se couvrir au cas où sa responsabilité serait engagée !

Pour rappel : il convient de nous adresser chaque année votre attestation d'assurance.

Ce numéro a été tiré à 2700 exemplaires

Directeur de la publication : Pascal Bugis, président de l'OPH de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

ISSN 2266-7067 - Rédaction : OPH de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

28 bis, rue d'Empare 81100 Castres Tél. : 05 63 62 61 00 www.oph-castres.fr

Conception / Réalisation / Photogravure / Impression : Agence QUATRYNS - 16, rue Merigonde 81100 CASTRES - Tél. : 05 63 37 85 01

<https://www.quatryns.fr/> - Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2020



Office Public de l'Habitat
de la Communauté d'agglomération
de Castres-Mazamet